

# sols protégés

## Synergie

Fiche technique

Régénérant parfumé pour autolaveuse

Lustrant et régénérant spécifique pour les sols protégés par une émulsion autolustrante, ainsi que pour les sols non protégés tels que pierres et parquets.

Permet de repousser le re-surfage d'autolustrant en assurant une meilleure longévité du traitement. S'applique sur sols non protégés pour obtenir un aspect satiné ou brillant.

Après passage de la machine, un lustrage destiné à augmenter la brillance et à éliminer les traces et rayures peut être effectué. Si le traitement de base le permet, le lustrage peut être effectué à très haute vitesse. Non glissant et s'utilise aussi en lavage manuel.

Contient un parfum floral rémanent très agréable.

### Mode d'emploi

Diluer le produit dans l'eau de 1 à 1,5 % pour une utilisation en autolaveuse et de 2 à 3% en usage manuel. Pour accentuer la brillance, lustrer après séchage avec une monobrosse équipée d'un disque blanc.

### Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

### Données techniques

- Aspect : liquide laiteux
- pH : 7,9 - 8,9
- Densité : 1,00 - 1,02
- Consommation : 1 à 1,5 L pour 1000 m<sup>2</sup>.

### Précautions

Éviter les projections oculaires. Ne pas remettre le produit inutilisé dans le bidon.

### Stockage

Stocker à l'abri du gel.

### Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### Respecte l'homme (Eco'Reflex Sécurité)

Risque chimique réduit pour l'utilisateur (Selon les critères Eco'Reflex établis à la date de publication de cette fiche technique). Sans allergène déclaré (selon le règlement n°648/2004 et le règlement n°1272/2008). Sans VLER.

### Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

13-05-2019

Ind. 9 ■



ZAC de la Montane - Allée des Iris - 19800 EYREIN - 05 55 27 65 27 - Fax 05 55 27 66 08  
 contact@eyrein-industrie.com - www.eyrein-industrie.com

